

24 - Signature d'une convention de mécénat avec EUROVIA AFC

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Ville de Besançon assure notamment la gestion de la Citadelle et de ses musées, la valorisation de l'ensemble des fortifications bisontines de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'exploitation des divers services publics et le développement du site.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités pratiques du soutien qu'EUROVIA AFC apporte, sous forme de mécénat, au projet AQUARIUM développé par la Ville de Besançon.

L'aquarium George Bresse a été créé en 1975 et inauguré par le Maire, Jean MINJOZ. L'aquarium actuel, agrandi et modernisé, a été inauguré le 1^{er} avril 1996. Trois espaces sont consacrés aux milieux humides et aux cours d'eau de notre région. Visité par 91 % des visiteurs de la Citadelle, l'aquarium de Besançon est vécu par 75 % d'entre eux comme un moment fort (enquête 2011).

Des défauts d'étanchéité sont apparus sur les bacs, le volume des bacs n'est pas adapté aux espèces que le Muséum souhaite présenter et la muséographie se limite aujourd'hui à la présentation des espèces de Poissons du Doubs. Le discours scientifique est à actualiser en mettant en valeur les différents écosystèmes aquatiques de la région composés d'une faune et d'une flore très diversifiées.

Ainsi, le projet de rénovation de l'aquarium a plusieurs objectifs : le changement des plus grands aquariums, l'apport d'un milieu de vie adapté aux animaux, l'actualisation de la muséographie sur les problématiques actuelles liées aux milieux aquatiques et l'augmentation de l'attractivité pour les visiteurs.

Pour accompagner le développement du projet AQUARIUM du Muséum de la Ville de Besançon, EUROVIA AFC décide d'apporter à la Ville de Besançon un mécénat en numéraire d'un montant de 60 000 € net de taxes dans le cadre de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de mécénat avec EUROVIA AFC.

«M. LE MAIRE : Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.